Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 056-215600016-20260305-DEL2026_31-DE

COMMUNE D'ALLAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice :27
présents :26
votants :27

L'an deux mil vingt six
le : cinq mars
le Conseil Municipal de la Commune d'ALLAIRE (Morbihan) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Jean-François MARY, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 27 février 2026

APPROBATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AU CENTRE SOCIAL INTERCOMMUNAL POUR L'ANNEE 2026

PRESENTS : M. MARY Jean-François, Mme BOCQ Florence,M. BRIAND Nicolas,Mme CAILLET Angélique,Mme CARGOUET Isabelle,Mme DAVIS Anne-Cécile, Mme DEGRES Marie-Hélène,M. DEQUI Claude, M. DOUZAMY Bruno,Mme FAUVEAU Marie-Laure,M. GAUTIER Jean-Paul,Mme GELARD Mickaëlle, Mme JAN Sophie,M. JOLY Pierre-Alexandre, M. LEBRUN Jean-Lou, M.LE FOL Yoann, Mme MAHE Séverine,M. MONNIER Julien,M. NOURY Pascal,M. PANHALEUX Dominique, Mme PARIS Maryse, Mme POTIER Floriane,M. RACAPE Fabien, Mme SCHOTT Virginie, Mme SEROT Isabelle, M. SEILLER Michel.

Mme Maryse ALLARD donne procuration à Mme Angélique CAILLET

Secrétaire de séance : Mme Sophie JAN

Rapport de Madame Séverine MAHE, Maire-adjointe, en charge de l'enfance et jeunesse

Madame Séverine MAHE, Maire-Adjointe, rappelle que Le Centre Social Intercommunal (CSI) porté par l'association « La Fédé » met en œuvre, sur le territoire intercommunal, un projet social pluriannuel visant notamment le soutien à la parentalité, la réduction des inégalités, le développement du pouvoir d'agir des habitants et le renforcement des liens intergénérationnels, en lien avec les communes adhérentes et leurs habitants.
Dans le cadre de la mise en œuvre de son projet social 2026-2028, le CSI sollicite chaque année une participation financière des communes adhérentes assise sur le nombre d'habitants de chaque commune.
Pour l'exercice 2026, le CSI a proposé une participation communale fixée à 3,69 € par habitant pour le fonctionnement du Centre Social Intercommunal.

La population municipale de la commune d'Allaire prise en compte étant de 4 040 habitants, le montant de la contribution communale au titre du CSI pour l'année 2026 s'élève ainsi à :

- **4 040 habitants × 3,69 € = 14 907,60 €**

Parallèlement, l'épicerie sociale et solidaire « **Graines d'Envies** », portée dans le même cadre partenarial, contribue à l'accès à une alimentation de qualité, au soutien des ménages en difficulté et à la lutte contre la précarité.
Pour l'année 2026, la participation communale sollicitée pour « Graines d'Envies » est fixée à 0,99 € par habitant. Sur la base de 4 040 habitants, la contribution communale au titre de « Graines d'Envies » pour 2026 s'établit à :

- **4 040 habitants × 0,99 € = 3 999,60 €**

Le montant total de la participation financière de la commune d'Allaire au titre de l'année 2026 s'élève donc à :

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 056-215600016-20260305-DEL2026_31-DE

– 14 907,60 € pour le CSI,
– 3 999,60 € pour « Graines d'Envies »,

Soit un total de 18 907,20 €.

Ces crédits seront inscrits au budget primitif 2026 au chapitre et à l'article correspondants des dépenses de fonctionnement de la commune.

- Vu la présentation du projet social 2026-2028 du Centre Social Intercommunal ;
- Considérant le rôle structurant du CSI dans l'animation de la vie sociale locale, le soutien aux familles, aux jeunes, aux personnes isolées et, plus largement, à la cohésion sociale sur le territoire de la commune ;
- Considérant l'importance de l'épicerie sociale et solidaire « Graines d'Envies » dans l'accompagnement des publics fragilisés et l'accès à une alimentation digne et de qualité ;
- Considérant l'intérêt pour la commune d'Allaire de maintenir et de consolider son partenariat avec l'association « La Fédé » au travers d'une participation financière calculée sur une base par habitant ;

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver le principe d'une participation financière de la commune d'Allaire au Centre Social Intercommunal pour l'année 2026, sur la base d'un montant de 3,69 € par habitant, soit une contribution de 14 907,60 €.**
- **D'approuver le principe d'une participation financière de la commune d'Allaire à l'épicerie sociale et solidaire « Graines d'Envies » pour l'année 2026, sur la base d'un montant de 0,99 € par habitant, soit une contribution de 3 999,60 €.**
- **De fixer à 18 907,60 € le montant total de la participation financière de la commune d'Allaire au titre de l'année 2026 en faveur du Centre Social Intercommunal et de « Graines d'Envies ».**
- **De dire que ces crédits seront inscrits au budget primitif 2026 de la commune, en section de fonctionnement, aux articles correspondants des subventions versées.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer toute convention, avenant, ou tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, ainsi qu'à procéder aux mandats afférents.**

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance

Sophie JAN

Conseillère municipale

Jean-François MARY

Maire d'ALLAIRE

Mairie D'Allaire
MORBIHAN